

Soutien scolaire : un nouveau marché juteux ?

Les entreprises privées sont de plus en plus nombreuses à proposer des cours individualisés, souvent efficaces, mais coûteux. Cependant, d'autres solutions existent grâce à des associations ou des étudiants qui proposent leurs services...

« **V**otre enfant a tout pour réussir, aidons-le à retrouver le goût d'apprendre », le slogan est attirant. Le nouvel « espace Sylvan » qui vient d'ouvrir à Avon propose de la « consolidation scolaire » à travers des programmes personnels pour les enfants du primaire au lycée.

Les entreprises privées sont de plus en plus nombreuses à proposer du soutien scolaire, par Internet, à domicile ou dans ses locaux. L'enseignement parallèle est devenu un vrai marché ces dernières années.

Certes ces cours sont relativement efficaces car le travail individualisé peut rapidement porter ses fruits mais un professeur particulier, cela a un coût. Ces entreprises facturent généralement autour de 30 € l'heure de cours.

Leur force : un programme personnalisé. « Nous faisons d'abord passer un test à l'élève sur les notions censées être acquises lors de ces deux dernières années pour identifier les lacunes. Nous mettons ensuite en place un programme pour reprendre point par point ce qui n'a pas été assimilé. Un programme dure en moyenne 24 heures à 36 heures et pour deux heures payées, nous offrons une heure d'aide aux devoirs » explique Sébastien Guillois, responsable du nouvel espace Sylvan à Avon. « A la fin, les connaissances sont de nouveau testées. Si plus de 50 % des lacunes ne sont pas comblées, nous offrons les cours

supplémentaires ».

Associations

Cependant, on peut aussi trouver du soutien scolaire, peut être moins personnalisé, en interrogeant directement l'établissement, la mairie ou le centre social de son quartier. En effet, ceux-ci sont souvent en lien avec des associations, subventionnées par la ville, la Caf ou l'Etat, qui proposent des cours à des tarifs beaucoup plus accessibles. Dans les quartiers nord de Melun, La Confédération syndicale des familles (CSF) organise du soutien scolaire pour les jeunes du secteur. « Nous proposons des cours pour les primaires mais aussi collégiens et lycées. Nous essayons aussi de leur montrer comment ce qu'ils apprennent à l'école peut servir concrètement » explique l'association. Son coût : 25 € pour l'adhésion et 20 € pour les cours pour toute l'année (renseignements : 01.64.38.51.63.)

La ligue de l'enseignement Focel de Seine-et-Marne intervient également dans plusieurs établissements dans le département en proposant des modules d'accompagnement à la scolarité le soir après la classe ou/et le mercredi. « Il ne s'agit pas de faire l'école après l'école, mais simultanément d'apporter un soutien dans la réalisation de tâches scolaires et permettre à l'enfant ou l'adolescent d'élargir ses centres d'intérêt en accédant à la culture au sens large. Selon les besoins

des jeunes et les attentes des parents et enseignants, une part plus ou moins importante est accordée à un temps d'aide aux devoirs, passant par un approfondissement ou un soutien dans les apprentissages fondamentaux » soulignent les responsables.

Etudiant à la maison

Nombreux sont les étudiants qui proposent aussi de venir donner des cours à domicile pour arrondir leur fin de mois. Vous pouvez les trouver dans les petites annonces ou au centre information jeunesse à Melun ou dans les bureaux informations jeunesse du réseau (voir ci-contre). « Une vingtaine d'étudiants se proposent actuellement pour donner des cours dans plusieurs matières, notamment en maths, français et en langues. Ils sont généralement disponibles en soirée, le mercredi et le week-end et demandent en moyenne 15 € de l'heure. Une liste est disponible ici pour tous les parents, » indique Leslie Cordillot, directrice du Centre information jeunesse à Melun.

Une fois déclaré, l'étudiant prend le statut d'aide familiale. Son salaire, payé avec le chèque emploi universel, donne droit à une réduction d'impôt. L'étudiant n'a pas les mêmes compétences qu'un professeur mais peut être d'une aide précieuse.

Chacun peut ainsi trouver une formule adaptée pour les besoins spécifiques de son enfant.

Adèle TARIEL



Samedi matin, les premiers clients du nouvel Espace Sylvan à Avon ont passé des tests pour faire le point sur leurs connaissances.

Eric Sueur, secrétaire départemental de la FSU

« L'école décrédibilisée »

« Malheureusement, les parents sont de plus en plus nombreux à se retourner vers ces officines qui proposent des cours. On peut comprendre leur volonté à vouloir à tout prix que leurs enfants obtiennent de bons résultats. On ne se sent vraiment délaissés par le gouvernement qui ne nous donnent pas les moyens qui seraient nécessaires pour enseigner dans des bonnes conditions. Les entreprises privées ont beaucoup de succès avec leurs cours de langues par exemple. Forcément, quand un professeur se retrouve avec une classe de seconde de 32 élèves, il n'a pas les mêmes possibilités. Mais il faut dire aussi que ces entreprises privées ne sont pas contrôlées et qu'on a pas toujours de garanties sur la formation des personnes qui donnent les cours. Il faut aussi parfois se méfier.»

Sur Internet

Quelques sites...

Cours Legendre - Cours particuliers à domicile, niveaux primaire, collège, lycée et supérieur. Des enseignants uniquement en exercice et sélectionnés pour leur pédagogie. Réduction d'impôts 50 % www.cours-legendre.fr

Profadom - Cours particuliers et stage intensif à votre domicile, du primaire au supérieur, toutes matières. Réduction d'impôt 50%. www.profadom.fr

Acadomia - Spécialiste des cours particuliers à domicile, Acadomia propose des bilans d'évaluation et des solutions pédagogiques, du CE1 au supérieur. www.acadomia.fr

Complettude - Cours particuliers à domicile - Certifié Qualité ISO 9001. www.complettude.com

Lauréat - Un professeur particulier à domicile dans toutes les matières, du primaire au supérieur. 50% de réduction d'impôts. www.laureat.fr

Après La Classe - Service de Soutien Scolaire s'adaptant à vos Besoins (aide au devoirs et préparation des examens) avec des professeurs expérimentés. www.apreslaclasse.com

Methodia - Du CE1 au Bac+2 et sans frais d'inscription. 50% de réduction fiscale. www.methodia.fr

KeepSchool - KeepSchool met à votre disposition un enseignant qualifié et pédagogue, à votre domicile. Réduction d'impôt de 50 %. www.keeperschool.com

Et aussi : www.allocours.fr, www.kelprof.com, www.lespep.com, www.apprendreaapprendre.com ...

Société

Fin de grève de la faim pour le Monterelais : il ne sera pas expulsé

La décision du tribunal administratif de Melun est tombée, l'arrêté préfectoral demandant l'expulsion d'Anas el Jazouli a été suspendu.

Le tribunal administratif (TA) de Melun a accepté le référé de demande de régularisation d'un titre de séjour pour le Monterelais Anas el Jazouli.

Après 38 jours de grève de la faim, l'homme, très affaibli, ne sera pas expulsé du territoire français, l'arrêté préfectoral a été suspendu.

Ainsi, le TA a ordonné à la préfecture de Seine-et-Marne de réexaminer le dossier du Marocain et de sa famille, pour la

demande d'une carte de séjour d'une durée provisoire d'un an. Celle-ci devrait être délivrée très rapidement, le préfet s'étant engagé ouvertement à se conformer à la décision du tribunal. « *Se référer auprès du TA de Melun lui apportait bien plus de chance de gagner que d'effectuer une grève de la faim* », a expliqué Jacques Barthélemy, préfet de Seine-et-Marne. « *Aujourd'hui, je ne considère pas que j'ai cédé à un chantage. Il a simplement utilisé la*

bonne formule. Dans un Etat de droit, il est tout à fait normal d'utiliser ces possibilités. Pas besoin de faire pression d'une manière ou d'une autre. »

Toujours est-il que, jusqu'à la fin, Anas el Jazouli aura poursuivi sa grève. Trop faible pour se rendre au tribunal administratif, c'est son épouse qui est allée déposer le dossier mardi 10 octobre dernier. C'est donc avec un grand « ouf » de soulagement que la famille el Jazouli a

appris la nouvelle. Youbi, l'épouse d'Anas a d'ailleurs remercié le député-maire de Montereau sur le blog de celui-ci, puisqu'il est la première personne vers qui la famille s'est adressée.

Désormais, Anas el Jazouli pourra trouver un travail légalement, et s'occuper de sa famille, dont ses deux enfants, le petit dernier étant né à Montereau, et l'autre étant scolarisée à l'école Boyer.

Jérôme EGGER

Jumelage franco-tchèque pour le traitement du chômage

La coopération franco-tchèque était à l'ordre du jour à Vaux-le-Vicomte pour finaliser le jumelage entre l'Agence pour l'Emploi de Prague et l'ASSEDIC du Sud-Est francilien.

L'objectif est de renforcer la connaissance réciproque des deux organismes et d'échanger les bonnes pratiques respectives et développer des projets communs dans les traitements du chômage et de l'emploi. Une différence fondamentale est qu'en France on compte plusieurs organismes : UNEDIC, ASSEDIC, ANPE, Direction du Travail, AFPA et qu'en Tchécoslovaquie il n'y a qu'un seul interlocuteur, l'Agence pour l'Emploi. Si l'assurance chômage existe en France depuis 47 ans, son existence en Tchécoslovaquie n'est que de 16 ans. De plus, le taux de chômage y est de 7,5 % et à Prague seulement de 3 %.

La délégation tchèque était conduite par Pèter Kaplan, directeur du département de Conseil et Placement de l'administration des services de l'emploi, il était accompagné de plusieurs chefs de services et interprètes. Côté français, la délégation était importante aux côtés de Bernard Haumont, directeur, Mme Anne-Sophie Deletombe (ASSEDIC SEF), des directeurs départementaux du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle dont Serge Lopez (Seine-et-Marne).

Au cours des échanges des deux délégations, il en ressort trois points de bonnes pratiques qui ont été identifiés à savoir : offre de service à distance, suivi de la recherche d'emploi, détection de besoin de main-d'œuvre et formation ciblées.

Dans un deuxième temps, ce jumelage permettra de s'inscrire



Des travaux préparatoires à un réseau européen de l'assurance chômage dans la mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi afin de faire face aux défis de l'évolution du chômage en Europe.

Dans un troisième temps, ce jumelage doit permettre aux deux

pays de contribuer activement au développement d'un réseau européen de l'assurance chômage.

Des échanges fructueux et profitables aux deux pays ont marqué ce séminaire.

*Point Information Jeunesse***A l'écoute des jeunes**

Le Centre, Les Bureaux et Les Points Information Jeunesse de Seine-et-Marne accueillent les jeunes et les informent de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous. Les Informateurs Jeunesse, professionnels de l'information généraliste, répondent à leurs interrogations sur des sujets qui les concernent tels que les formations, les métiers, l'emploi, le logement, la santé, l'Europe, les loisirs.

Au sein de ce réseau, les jeunes sont accompagnés de manière individuelle, grâce à une information sélectionnée, à jour et permanente et à une valorisation des technologies de l'information et de la communication. L'objectif est d'offrir à notre public un éventail de choix possible suivant son profil, en lui indiquant les moyens et les ressources dont il dispose dans l'environnement actuel et de lui permettre de construire son projet de vie et/ou son projet professionnel.

La structure départementale :

Centre Information Jeunesse,
36, avenue de la Libération, 77000
Melun, tél. 01.64.39.60.70 - E-mail : cij77@wanadoo.fr - Site : www.cij77.asso.fr

Les structures de proximité :

- BIJ de Combs la Ville, 1, avenue de la République - Tél. 01.60.60.96.60 - E-mail : bij@mairie-combs-la-ville.fr

- BIJ de Le Mée-sur-Seine, 243, avenue de la Libération, tél. 01.64.83.06.07 - E-mail : bijleemesurseine@wanadoo.fr

- BIJ de Melun, 6, avenue Antoine-de-St-Exupéry, tél. 01.64.09.73.51 - E-mail : bij@ville-melun.fr

- PIJ de Dammarie-lès-Lys, Centre de services Albert Schweitzer, place du 8-Mai-1945, tél. 01.64.87.49.62 - E-mail : c.souvre@mairie-dammarie-les-lys.fr

- PIJ de Nangis, 2, rue Marcel Paul, tél. 01.64.01.28.98 - E-mail : pij@ville-nangis.fr

- PIJ d'Ozoir-la-Ferrière, 13, avenue du Gal-Leclerc (à compter du mois d'octobre), tél. 01.60.02.51.24 - E-mail : pij-ozoir@wanadoo.fr

- PIJ de Pontault-Combault, 2, rue Gilbert-Rey, tél. 01.70.05.49.62 - E-mail : pij-pontault@hotmail.fr

- PIJ de Vaux-le-Pénil, 843, rue du Maréchal-Juin, tél. 01.64.39.71.00 - E-mail : pijvlp77@hotmail.com

Le Bus information Jeunesse

Permanences : Voisenon, Rubelles, Livry-sur-Seine, Boisse-le-Roi, La Rochette, Seine-Port, Monterau-sur-le-Jard, Saint-Thibault, Fontenay-Trésigny, Avon, Esbly.

Tél. 06.83.82.82.85 - E-mail : bus-info77@wanadoo.fr